

ARTEA RÉPOND AUX CONDITIONS D'ÉLIGIBILITE DU DISPOSITIF PEA-PME

ARTEA (FR0012185536 – ARTE), concepteur et développeur d'immeubles 3ème génération à énergie positive, confirme aujourd'hui son éligibilité au dispositif PEA-PME conformément aux dispositions des articles L. 221-32-2 et D. 221-113-5 et suivant du Code monétaire et financier précisant les conditions d'appréciation des critères d'éligibilité, à savoir :

- Moins de 5 000 salariés;
- Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan inférieur à 2 milliards d'euros.

Les actions ARTEA continuent en conséquence d'être intégrées au sein des comptes PEA-PME, lesquels pour mémoire bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

Retrouvez toute l'information financière d'ARTEA sur : http://www.groupe-artea.fr

À propos du Groupe ARTEA

ARTEA conçoit, réalise et développe de l'immobilier de bureaux dits de 3ème génération à travers un écosystème proposant des immeubles green produisant leurs propres énergies et proposant une offre de services innovante au sein des ARTEPARC à travers des pôles services (coworking, crèches, restaurants, santé …). Dès 2009, ARTEA construit le 1er parc à énergie positive de la région PACA (2ème en France). Ce concept est depuis reproduit dans le Nord de la France. En 2013, ARTEA livre le 1er parc tertiaire ARTEPARC de nouvelle génération BBC. Depuis sa création, ARTEA a ainsi livré plus de 180 000 m² de bureaux green dont 50 000 m² ont été conservés en patrimoine pour une valeur de plus de 124 M€. Le groupe ARTEA est coté sur le compartiment C d'Euronext Paris.

Contacts

ARTEA

Philippe BAUDRY, Président Directeur Général

Tel: +33 1 30 71 12 62

Email: investisseurs@groupe-artea.fr

ACTIFIN
Communication financière
Julien MOURET
Tel: +33 1 56 88 11 11

Email: jmouret@actifin.fr